



2008.00343. ET/PL

Paris, le 21/03/2008

FEDERATION FRANCAISE  
D'ESCRIME

**Pour diffusion immédiate dans les clubs**

**OBJET :** Procédure de remplacement des tireurs qualifiés pour les championnats de France Cadets et Juniors 2007- 2008.

Madame la présidente, Monsieur le président,

Dans le cadre de l'organisation des championnats de France cadets et juniors, je vous informe qu'il sera procédé au remplacement, dans l'ordre du classement national, des tireurs ayant déclaré forfait pour l'ensemble des championnats de France N1 et N2 des catégories cadets et juniors.

S'agissant des championnats de France cadets au fleuret masculin et féminin de « Nationale 1 » organisés en Guadeloupe le 11 mai prochain, je vous rappelle que la fédération propose une offre tarifaire pour la durée du séjour valable jusqu'au 25 mars 2008.

Les engagements seront à confirmer, par les engagements en ligne, avant le 23 avril 2008.

En cas de forfait, les tireurs qualifiés pour cette épreuve devront avertir la F.F.E de leur forfait afin de procéder à leurs remplacements.

➔ 1<sup>er</sup> cas : si un tireur qualifié pour la N1 déclare forfait avant le 25 mars, il sera fait appel à un remplaçant qui pourra bénéficier de l'offre tarifaire fédérale. Si le remplaçant appelé décline sa qualification pour le championnat de France N1, il gardera le bénéfice de sa place pour le championnat de France de « N2 ».

➔ 2<sup>ème</sup> cas : si un tireur qualifié pour la N1 déclare forfait après le 25 mars 2008, il sera fait appel à un remplaçant qui ne pourra pas bénéficier de l'offre tarifaire fédérale. Si le remplaçant appelé décline sa qualification pour le championnat de France N1, il gardera le bénéfice de sa place pour le championnat de France de « N2 ».

➔ Un tireur qualifié pour les championnats de France N1 ayant déclaré forfait ou non-engagé dans les délais ne pourra pas participer aux championnats de France de « Nationale 2 » organisés à Dunkerque le 24 mai.

Alexandre Rumpli reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le président, en l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

  
Michel SICARD

Fédération Française d'Escrime

Reconnue d'utilité publique

14, rue Moncey - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 53 27 50 - Télécopie : 01 40 23 96 18 - E-mail : ffe@escrime-ffe.fr

CCP n° 1688-93 K Paris